

Lévesque, Claudette

De: Dubois, Véronique
Envoyé: 23 mai 2012 13:19
À: 'jean.gagnon@globetrotter.net'
Cc: Secrétariat; Greffe
Objet: TR: témoignage regie energi dossier R-3788-2012
Pièces jointes: Étude et vie Patient électrosensibles.doc; Dr Belpomme 12 mai 2012.doc; SYNDROME DES MICRO ONDES NEXT-UP.PDF; Témoignage à la régie 23 mai 2012.odt

Monsieur Gagnon,

La Régie de l'énergie accuse réception de votre courriel de ce jour, lequel sera déposé, avec les documents qui y étaient joints, dans le courant de la journée, au dossier R-3788-2012 relatif à la demande de fixation des tarifs et conditions de distribution d'électricité relative à une option d'installation d'un compteur n'émettant pas de radiofréquences (<http://internet.regie-energie.qc.ca/DEPOT/WebPages/ProjectPhaseDetail.aspx?ProjectID=129&phase=1&Provenance=D>).

Vous pourrez suivre l'évolution de ce dossier directement à partir de notre site internet, y compris l'audience qui se tiendra du 13 au 22 juin 2012 à l'adresse suivante : <http://internet.regie-energie.qc.ca/Depot/WebPages/ProjectPhaseDetail.aspx?ProjectID=129&phase=1&Provenance=A>

Souhaitant le tout conforme, nous vous prions d'agréer, Monsieur Gagnon, l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois
Secrétaire de la Régie
Régie de l'énergie
(514) 873-3303
veronique.dubois@regie-energie.qc.ca



Ai-je vraiment besoin d'imprimer ce document?

Le présent courrier électronique (courriel) et les documents qui y sont joints peuvent contenir de l'information confidentielle. Ils sont transmis exclusivement au(x) destinataire(s) mentionné(s) ci-dessus et nulle autre personne ne doit en prendre connaissance, les utiliser ou les divulguer. Si vous recevez le présent courriel par erreur, veuillez en aviser l'émetteur immédiatement par courrier électronique et le détruire avec les documents qui y sont joints.

De : jean gagnon [<mailto:jean.gagnon@globetrotter.net>]
Envoyé : mercredi 23 mai 2012 13:13
À : Dubois, Véronique
Cc : ladroit@ladroit.org
Objet : témoignage regie energi dossier R-3788-2012

Bonjour
A qui de droit merci de verser au dossier
Jean Gagnon

Régie de l'énergie
Att.: Véronique Dubois
Témoignage à la régie
Dossier# R-3788-2012

20 mai 2012

Courriel: veronique.dubois@regie-energie.qc.ca

À qui de droit : Ayant subi personnellement depuis près de 3 ans de graves préjudices en raison de mon hypersensibilité aux radio fréquences, lesquels ont commencé à se manifester après l'implantation dans mon environnement par Hydro-Québec de compteurs Itron Centron type C1SR d'émetteur de radiofréquences dont les émissions ont possiblement contribué sérieusement à hypothéquer ma santé et risque sérieusement d'hypothéquer mon avenir à tout jamais et la santé de ceux chez qui ils sont installés, tel que le démontre mon témoignage résumant une portion des faits pertinents à ce dossier, Je demande que la Régie exige d'Hydro-Québec d'accorder le même droit de retrait aux clients chez qui un tel compteur de première génération a été installé (ce qu'Hydro-Québec semble effectivement déjà disposé à accorder dans son projet R-3788), afin qu'ils puissent ainsi se prévaloir du même droit de retrait que celui accordé aux personnes qui ne veulent pas d'un compteur «intelligent» Landis+Gyr en raison des micro-ondes néfastes qu'ils émettent. Il est également essentiel que la Régie tienne compte du fait qu'il serait profondément injuste pour les clients de devoir payer Hydro-Québec pour l'empêcher de porter atteinte à leur santé, et ce sans avoir jamais demandé ni obtenu le consentement de ses clients à être exposés à un tel risque permanent pour leur santé et celle de leurs enfants, de leurs animaux domestiques et même de leurs voisins dans certains cas. Je vous demande instamment de porter cette demande ainsi que le témoignage suivant à l'attention des régisseurs étudiant présentement ce dossier. »

Merci de verser mes observations au dossier r-3788-2012 relatif à la demande de fixation des tarifs et conditions de distribution d'électricité relative à une option d'installation d'un compteur n'émettant pas de radio fréquences.

Il m'apparaît important d'apporter mon témoignage en tant que personne électro hypersensible E.H.S directement visée par ce fléau d'ondes électromagnétiques pulsées, champs électromagnétique (C.É.M.) générés par ces technologies utilisant une méthode de communication sans fil wi-fi, wi-max, téléphone sans fil DECT, nouveaux compteurs dits intelligent, cellulaire et ou autre de mêmes sources.

Témoignage

A l'automne 2010 je me suis présenté à l'hôpital pour clarifier une situation mettant en cause des symptômes, dont j'avais constaté la diminution et ou disparition lorsque je me déplaçais, je croyais à ce moment, possiblement avoir été touché par une radiation quelconque avec manifestations intermittentes, le 1er malaise est apparu quelque semaines avant mon internement sur un os de ma jambe droite à quelque reprises et un champs magnétique au niveau du crane s'est manifesté pour la 1ère fois la journée de mon arrivée à l'hôpital. Symptôme intermittent qui depuis ce temps se manifeste en présence prolongé avec 2-3 cellulaires et ou autres sources de champs électromagnétique wi-fi et ou champs électriques, fluorescent et autres. Trois heure après mon arrivée à l'hôpital, après avoir décrit mes symptômes j'ai tenté d'expliquer à l'urgentologue qu'après m'être éloigné d'environ 1 kilomètre en forêt de ma demeure et des maisons avoisinantes lorsque j'ai perçu ce symptôme pour, ce champs magnétique perçu à la tête la 1ere fois à la tête avait disparu. Il fit un examen physique, température, pression et prise de sang et dépistage de drogue de rue, rien d'anormal, son diagnostic était déjà fait, il me place en salle d'isolement, sous vidéo surveillance sans m'en avisé avec un gardien à la porte, impossible de sortir marcher et de m'éloigner de ces radiations qui m'entourent ce qui ne fait qu'empirer la situation, et il me reféra en psychiatrie. Face à l'impuissance de l'urgentologue et du

psychiatre de l'hôpital de détecter la source de mes malaises ils m'ont placé en garde préventive prétextant que mon déplacement en forêt démontrait que je pouvais être dangereux pour moi-même et 2 psychiatre ont tenté par la suite d'obtenir une garde en établissement croyant à un désordre psychosomatique, car je m'obstinais à ne pas prendre la médication suggérer pour schizophrène entre autre Zyprexa , Seroquel, Haldol, et Ativan . Les rapports de psychiatres présentés à la cour lors de l'audience après 9 jours d'internement en salle d'isolement mentionnaient que j'étais aux prises avec des ondes maléfiques et que je pouvais être dangereux pour moi-même du à cette escapade en forêt que j'avais choisi pour m'éloigner de je ne savais quoi à l'époque.

Lors de l'audience le juge m'a offert de retourner à l'hôpital et de remettre la cause à la semaine suivante car l'hôpital m'avait refusé mon dossier médical ainsi que ces rapports de psychiatre, en mentionnant que cela me donnerait le temps de consulter un avocat et d'obtenir mon dossier médical, puisque que j'avais reçu la requête que 40 heures avant la comparution. En fait j'avais très peur d'y retourner et surtout d'y rester. J'ai décliné l'offre du juge et demandé au juge d'écouter ce que j'avais à dire, 15 minutes plus tard constatant ma lucidité qui ne démontrait aucun discours discordant accompagné de problème déontologique impliquant l'hôpital, les procureur de l'hôpital ainsi que les rapports de psychiatres il ordonna ma libération sur le champs. Cette internement illégal s'est avéré être le moment le plus sombre de ma vie. Mes enfants ainsi que Mme Doneys conseillère pour l'organisme de droit en santé mentale L'A-Droit m'ont grandement supporté pendant ces 9 jours interminables en internement et depuis ma libération. Obtenir sa liberté ça donne des ailes mais ça n'enlève pas les symptômes.

Dès ma sortie j'ai débuté des recherches afin de trouver la sources de ces symptômes, après d'infructueuses recherches auprès de quelques institutions médicales québécoises je me suis tourné vers Santé Canada et discuté longuement de mon cas avec un agent Étienne Frenette "" dont je dois aujourd'hui une fière chandelle "" lequel m'a indiqué l'existence d'un volumineux rapport intitulé Le point de vue médical sur L'hypersensibilité environnemental rédigé par Margeret E Sears (M. Ing.,Ph.D) en mai 2007 à l'adresse suivante

http://www.chrcccdp.ca/research_program_recherche/esensitivites_hypersensibilitee/toc_tdm-fra.aspx effectué pour le compte de la commission des droits de la personne. Ce rapport a été rédigé pour informer les employeurs, les fournisseurs de services et la population canadienne au sujet des aspects médicaux de l'hypersensibilité environnementale englobant l'hypersensibilité relié aux champs électromagnétiques. Il m'apparait étonnant qu'il ne soit pas répertorié dans la littérature de Hydro-Québec...

C'est en parcourant ce volumineux et consciencieux rapport que j'ai pris connaissance de l'existence et de la nocivité des champs électromagnétiques qui nous entourent pages 41 @ 45, j'ai poursuivie mes recherches sur le web, nul doute que je venais de découvrir une source potentiel de mon hypersensibilité. J'ai immédiatement mis en pratique certaines recommandations dans le but de diminuer mon exposition à ces C.E.M, . Sans l'ombre d'un doute la diminution à long terme à l'exposition a contribué à diminuer la fréquence de ces symptômes, toutefois la plaie reste ouverte, gruge de l'énergie et nécessite une protection et des soins inaccessible pour l'instant, car cette pathologie est non reconnu par notre système médical ce qui contribue largement à une victimisation secondaire. Laissez à nous même, la recherche d'information, de solution et d'action autonome est notre seul porte de sortie. Je dois ici souligner entre autre associations, l'implication de la Coalition de lutte contre la Pollution Électromagnétique CQLPE, Next-Up, Robin Des Toits, ces associations deviennent des centres d'informations et de supports et de ressources inestimables tenant compte des minces sources de financements dont il disposent. Dans mon cas, ces symptômes sont comparables à la température quelquefois prévisibles et quelque fois imprévisibles. Inversement à la stigmatisation, la compréhension améliore grandement la situation d'un E.H.S électrohypersensible, il peu mettre à profit l'information dévoilé, prendre en main sa santé en autant qu'il le peu et conserver l'espoir de lendemain meilleurs.

Par la suite j'ai découvert que j'étais entouré de plusieurs de ces nouveaux compteurs, j'ai demandé en février 2012 par écrit à Hydro Québec des informations concernant la présence de ces nouveaux compteurs dans mon environnement, à ma grande surprise la réponse écrite reçue indique qu'il n'y a pas de ces nouveaux compteurs dans mon environnement alors qu'après vérification avec mes voisins il y en a plusieurs et ce depuis 2006. Je demeure en région forestière montagnaise et pas de signal wi-fi, n'y a de cellulaire chez moi. J'ai porté le cas devant la commission d'accès à l'information, le dossier est en attente d'audience, il m'est difficile devant de telles circonstances de croire en l'intégrité des informations reçues d'Hydro Québec. Par ailleurs Hydro Québec sur son site à l'adresse suivante <http://www.hydroquebec.com/developpementdurable/champs/index.html> définit le champ magnétique imperceptible par le corps humain, alors que multiples témoignages et études démontrent le contraire. Hydro Québec à l'adresse suivante <http://www.hydroquebec.com/developpementdurable/champs/sante-champs-magnetique.html#sante> admet le risque potentiel de leucémie chez l'enfant, cette affirmation fondée sur les documents dont le plus récent publié sur ce site date de 2008 démontre que la mise à jour de l'information pertinente à l'exposition aux champs magnétiques générés artificiellement n'est pas une priorité pour Hydro Québec et démontre la négligence du devoir d'informer adéquatement les utilisateurs des services qu'ils offrent et ou compte offrir, sur cette même page d'information sur l'influence des champs magnétiques sur la santé, on peut lire que les plus récentes informations provenant de l'O.M.S. Organisation Mondiale de la Santé et de Santé Canada date de 2004. Cela démontre sans l'ombre d'un doute qu'Hydro Québec ne tient pas compte des informations pertinentes émises en juin 2011 par l'O.M.S. mettant en cause le potentiel d'influence sur la santé du déploiement de ces compteurs compte tenu du classement potentiellement cancérogène 2b attribué à ce type de champs électromagnétiques.

Ceci représente un déni d'information grave pour un organisme gouvernemental qui se doit d'être à la fine pointe de l'information.

Les effets néfastes de la présence de champs électromagnétiques pulsés artificiels sont connus depuis longtemps des premiers utilisateurs dans le domaine militaire n'en témoignent les informations qui dévoilent mondialement l'expert Barry Trower. Accepter l'introduction massive de ces nouveaux compteurs à émission RF est acceptée d'ajouter à la plus vaste expérience sanitaire dont nous sommes forcément déjà dans l'éprouvette un élément nocif majeur qui risque d'engendrer une tragédie sanitaire prévisible avec des conséquences irréversibles. Quel sont les garanties offertes par l'industrie de la télécommunication dans le cas où la trajectoire ne change pas et que l'irréversible se produise, auront-ils après coup les fonds nécessaires pour redonner la santé et ou s'occuper des gens profondément touchés comme c'est le cas présentement avec les fumeurs et les victimes de l'amiante, j'en doute car le fléau s'annonce magistrale, tout le monde baigne dans le même bain de C.É.M. artificiel à différents degrés d'exposition et personne n'est épargné, Les dirigeants d'Hydro Québec choisissent d'éviter la plus belle occasion de démontrer qu'ils ont à cœur le bien et la santé des contribuables Québécois. Ils ont choisi d'accompagner et d'encourager l'industrie de la communication qui foncent tête baissée dans le mur de l'inconnu et de l'invisible préférant ignorer l'expérience et l'intégrité de scientifiques indépendants, lesquels connaissent mieux que quiconque le sujet, et ce au risque d'engorger et déséquilibrer notre système de santé déjà sévèrement surchargé.

Il est peu probable que les nouveaux compteurs coûtent moins cher à l'achat, mais qu'en est-il de la durée de vie estimée et des dangers liés à l'utilisation de ceux-ci. L'argument à l'effet que les anciens compteurs ne sont plus disponibles ne tient pas la route. Même si ces anciens compteurs analogiques coûteraient beaucoup plus cher à fabriquer, ce surplus de coût n'excéderait jamais les coûts de santé prévisibles associés à l'utilisation de ces nouveaux compteurs, lesquels sont prévus pour être en communication constante wi-fi quotidiennement avec la venue des nouveaux appareils électriques de maison. Je ne comprends pas qu'il n'appartient pas au consommateur de décider d'un type de technologie à utiliser pour la distribution de l'électricité, mais cela doit être fait en respect de la primauté du droit exercé au Québec et en respect des articles suivants de la charte des droits et libertés.

1. Tout être humain a droit à la vie, ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne.
Il possède également la personnalité juridique.
1975, c. 6, a. 1; 1982, c. 61, a. 1.
5. Toute personne a droit au respect de sa vie privée.
1975, c. 6, a. 5.
6. Toute personne a droit à la jouissance paisible et à la libre disposition de ses biens, sauf dans la mesure prévue par la loi.
1975, c. 6, a. 6.
7. La demeure est inviolable.
1975, c. 6, a. 7.
- 9.1. Les libertés et droits fondamentaux s'exercent dans le respect des valeurs démocratiques, de l'ordre public et du bien-être général des citoyens du Québec.
La loi peut, à cet égard, en fixer la portée et en aménager l'exercice.
1982, c. 61, a. 2.
24. Nul ne peut être privé de sa liberté ou de ses droits, sauf pour les motifs prévus par la loi et suivant la procédure prescrite.
1975, c. 6, a. 24.
44. Toute personne a droit à l'information, dans la mesure prévue par la loi.
1975, c. 6, a. 44.
45. Toute personne dans le besoin a droit, pour elle et sa famille, à des mesures d'assistance financière et à des mesures sociales, prévues par la loi, susceptibles de lui assurer un niveau de vie décent.
1975, c. 6, a. 45.
- 46.1. Toute personne a droit, dans la mesure et suivant les normes prévues par la loi, de vivre dans un environnement sain et respectueux de la biodiversité.
2006, c. 3, a. 19.
48. Toute personne âgée ou toute personne handicapée a droit d'être protégée contre toute forme d'exploitation.
Telle personne a aussi droit à la protection et à la sécurité que doivent lui apporter sa famille ou les personnes qui en tiennent lieu.
1975, c. 6, a. 48; 1978, c. 7, a. 113.
49. Une atteinte illicite à un droit ou à une liberté reconnu par la présente Charte confère à la victime le droit d'obtenir la cessation de cette atteinte et la réparation du préjudice moral ou matériel qui en résulte.
En cas d'atteinte illicite et intentionnelle, le tribunal peut en outre condamner son auteur à des dommages-intérêts punitifs.
1975, c. 6, a. 49; 1999, c. 40, a. 46.
- 50.1. Les droits et libertés énoncés dans la présente Charte sont garantis également aux femmes et aux hommes.
2008, c. 15, a. 2.
53. Si un doute surgit dans l'interprétation d'une disposition de la loi, il est tranché dans le sens indiqué par la Charte.
1975, c. 6, a. 53.
55. La Charte vise les matières qui sont de la compétence législative du Québec.
1975, c. 6, a. 55.
57. Est constituée la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse.
La Commission a pour mission de veiller au respect des principes énoncés dans la présente Charte....À cette fin, elle exerce les fonctions et les pouvoirs que lui attribuent la présente Charte et cette loi.
1975, c. 6, a. 57; 1995, c. 27, a. 2; 2000, c. 45, a. 27.

Par ses décisions arbitraires Hydro Québec contrevient aux règles énoncées dans cette charte l'exposant à des poursuites inutiles que devront payer les contribuables Québécois et ce sans droits de regards.

C'est la responsabilité de la régie l'énergie de veiller à ce que soit appliqué les mesures de précautions suggérées par la majorité des intervenants indépendant de la communauté médicale, scientifique militaire et légal. Je suis en accord avec un développement technologique durable, il ne doit pas se faire au détriment des plus démunis de notre société. Je considère l'offre d'Hydro Québec de conserver le compteur analogique en échange de frais supplémentaire complètement démunis de bon sens. Chez moi le releveur passe aux 2 mois et je pourrais facilement prendre ce relevé moi même et l'expédier à Hydro Québec. Ces avancées "" recul technologiques"" se doivent d'être utilisées sans risquer d'aggraver une situation sanitaire méconnue qui menace une population déjà vulnérable à plus ou moins long terme et surtout éviter d'ajouter une surexposition à nos enfants. Et si la cigarette n'avait pas eu d'odeur ni de fumée qu'en serait-il aujourd'hui? La Régie de l'énergie ainsi que Hydro Québec ne peuvent ignorer l'existence de la nocivité des C.É.M. reconnu mondialement. On retrouve sur le web multiples témoignages de gens profondément touchés de toutes les classes de la société, travailleurs, professionnels, magistrats, policiers, contrôleurs, médecins, http://www.priartem.fr/IMG/pdf/Aschermann_ChangementPersonnalite.pdf, techniciens, informaticiens, dirigeants d'entreprise en communication, hôtesse de l'air, bibliothécaire pour n'en citer que quelques uns, les handicapants sérieusement au point de déménager à la recherche de zone dites ""blanches sans couvertures wi-fi et ou cellulaire"" dans le but de retrouver un équilibre fonctionnel, cette nocivité est démontré par de multiples études, dont plusieurs recommandent d'appliquer les mesures de précautions à l'utilisation des micro ondes pulsées et de champs électromagnétiques artificiels. N'est-il pas là une raison suffisante pour émettre un moratoire le temps de réfléchir et de trouver une solution viable à cette soif de technologie morbide, si appliqué tel que présenté par Hydro Québec et ainsi permettre un choix sans contraintes aux utilisateurs payeurs en respect du droit d'abstraction d'exposition aux C.E.M. par le voisinage. Il me semble évident que différentes solutions tel que relevage de données par système câblée mérite d'être étudiée sérieusement, si vraiment ce système de compteur intelligent s'avère nécessaire et irremplaçable.

Pollution électromagnétique : l'Académie Américaine de Médecine Environnementale sonne l'alerte - electrosensible.org - 10/05/2012 dans un communiqué du 12 avril 2012, l'AAEM rend publique sa position quant aux effets sanitaires des Champs Electro-Magnétiques qu'ils soient de très basses fréquences ou de hautes fréquences (radiofréquences) et en appelle à l'application immédiate de précautions quant au déploiement des compteurs électriques

dits intelligents et des technologies sans fil.

Je considère être en bonne forme physique pour mon age, affaibli et handicapé en présence de C.E.M, des acouphènes qui perdure quotidiennement accompagné de différents symptômes intermittent diminuant de beaucoup mes énergies. Je n'ai aucun antécédent psychiatrique, n'y ma famille, je suis en bonne forme intellectuel et j'ai le goût de mettre à profit mon expérience ainsi que mes compétences acquises depuis mon entrée sur le marché du travail dans les années 70, pour ce faire je travaille en recherche et développement depuis plusieurs années sur de nouveaux équipements qui ont pour objectif la réduction de gaz à effet de serre, j'ai terminé en 2010 avec franc succès un cours en dessin industriel 3d dans le but de produire les plans de ces nouveaux équipements, et d'en faire la mise en marché, j'ai dû mettre un frein à ces projets depuis l'arrivée de cette pathologie à l'automne 2010, pour me concentrer en mode préventif à l'égard des sources de ces symptômes et à la recherche de solutions qui je l'espère me permettront de poursuivre ce travail passionnant et de continuer d'apprécier la vie. J'ai investi en recherche et en matériel de détection de champs électromagnétiques et je peux aujourd'hui mieux comprendre la présence de ces champs et mieux cibler mes déplacements et les "hot spot" me permettant ainsi de diminuer la souffrance, favorisant l'espoir de pistes de solutions que m'apporte chaque nouveau soleil.

Pour ces raisons, je demande à la Régie de l'énergie de recevoir mon témoignage à titre de citoyen participatif à une société pour un monde meilleur.

Je demande à la régie de l'énergie d'informer la population des enjeux prévisibles majeurs de l'implantation de ces nouveaux compteurs sur la santé en général, ces enjeux sanitaires sont maintenant reconnus mondialement par une panoplie d'experts indépendants de toutes disciplines confondu incluant militaires, médicales et scientifiques et sont discutés ouvertement. Mon témoignage est basé sur des faits vécus et sur le fruit de mes recherches à partir d'informations recueillies sur internet publiées par différents professionnels, organismes indépendants et autres intéressés à diffuser les informations pertinentes à conserver et à améliorer la santé environnementale en respect des normes prévisibles qui imposent les actions nécessaires pour conserver une bonne santé. Mon témoignage est accompagné de quelques documents et de liens d'actualité très explicites sur le sujet entre autres.

– LE SYNDROME DES MICRO ONDES rédigé par Claude Monnet Dr radiologie et Pierre Le Ruz Dr en Physiologie.

– Patients électrosensibles (EHS) <http://www.etudesetvie.be/nuisances/51-patients-electrosensibles-ehs.html>

– LE POINT DE VUE MÉDICAL SUR LA SENSIBILITÉ ENVIRONNEMENTALE un extrait rédigé par Margeret E. Sears (.Ing.,Ph.D.) mai 2007. http://www.chrc-ccdp.ca/research_program_recherche/esensitivites_hypersensibilitee/toc_tdm-fra.aspx

– Voir les informations venant de sommités expérimentées dans ce domaine Lennart Hardell professeur suédois en oncologie et cancérologie, ses découvertes donnent froid dans le dos... http://www.rfi.fr/sciencefr/articles/112/article_80228.asp

– 12 mai 2012 BHE Barrière Hémato Encéphalique Récentes affirmations DES CHERCHEURS FRANÇAIS VIENNENT DE DÉMONTRER QUE LES CHAMPS ÉLECTROMAGNÉTIQUES (CEM) MODIFIENT SENSIBLEMENT LA PHYSIOLOGIE DU SANG ET DU CERVEAU DES PERSONNES ÉLECTROSENSIBLES <http://www.cem-onde.fr/blog/des-chercheurs-francais-viennent-de-demontrer-que-les-champs-electromagnetiques-cem-modifient-sensiblement-la-physiologie-du-sang-et-du-cerveau-des-personnes-electrosensibles-1205.html> Le Pr Belpomme Oncologue et professeur en cancérologie à l'université de Paris est un des pionniers s'intéressant à l'effet sur l'humain de la présence des champs électromagnétiques

– Dr Magda Havas

A défaut de prouver hors de tout doutes raisonnables, l'innocuité des micro ondes pulsées et champs électromagnétiques artificielle sur la santé, je demande à ce que Hydro-Québec arrête ce déploiement et réfléchisse à de nouvelles solutions, en attendant que des études indépendantes soient produites.

A défaut d'informer sans partie pris et convenablement la population québécoises des risques reliés à l'implantation massive de ces compteurs intelligent je demande à ce que la régie regarde la possibilité de freiner le plus rapidement possible ce déploiement massif de compteurs dit intelligents.

En terminant en vertu des règlements de la charte des droits et liberté, en mon nom, au nom des personnes électrosensibles je demande d'obtenir le droit de refuser gratuitement et sans aucune contrainte, l'installation de compteurs intelligent ainsi que l'utilisation de wi-fi et ou de réseau sans fil relié à ces compteurs déjà installé dans notre ""leur"" voisinage. Il est évident que les décideurs d' Hydro Québec ne peuvent nier l'existence de la controverse, mais qu'en est il de leur intégrité qu'ils tentent de monnayé en dollar facile en pelletant les risques sanitaire à venir dans la cour du voisin, le contribuable Québécois et ses enfants. Des cas comme le mien se multiplie et engorge de plus bel notre système de santé.

En Terminant j'adhère à la conclusion de l'attorney Américain qui a subi une opération pour gliome au cerveau du à une l'exposition prolonger de champs électromagnétiques pulsées ayant une certaine similitude aux radio fréquence utilisé par ces nouveaux compteurs. qu'il résume en 3 mots concernant cette invasion de C.E.M. Wake up America et ma meilleur traduction serait "" Réveillez vous Québécois ""

Un brin de conscience peu faire toute la différence...

Veuillez Madame Monsieur agréer l'expression de mes sentiments les meilleurs

Jean Gagnon Cp 261 Succ. Montmagny Québec G5V3S6 418 469 3659 jean.gagnon@globetrotter.net

Patients électrosensibles (EHS)

L'hypersensibilité aussi appelée électrosensibilité à bas niveau, aux champs électromagnétiques devient pour certaines personnes un problème de survie.

Parmi les victimes de l'électrosensibilité, on trouve surtout des personnes ayant travaillé sur ordinateur pendant plusieurs années, mais aussi des habitants de quartiers riverains de lignes à haute tension. Et aujourd'hui, certains utilisateurs de téléphones portables GSM et des habitants de quartiers où fonctionnent des antennes relais de téléphonie mobile éprouvent certains maux qui sont susceptibles d'être examinés sous l'angle de l'électrosensibilité.

Les premiers chercheurs à s'être intéressés à l'électrosensibilité humaine sont le Prof. Cyril W. Smith (Université de Salford, G.B.), le Prof. William Rea (allergologue, Université de Dallas, U.S.A.). Ces auteurs, dès 1985 ont exposé dans divers congrès scientifiques des cas de patients atteints d'un curieux syndrome, relativement rare, associé à l'exposition aux champs électromagnétiques. Dans la suite, en association avec d'autres chercheurs, ils ont publié plusieurs articles scientifiques [1 à 6] relatant des observations réalisées sur des patients présentant des troubles plus ou moins graves lorsqu'ils sont soumis à divers champs électromagnétiques (insomnies, nervosité anormale, état de stress quasi permanent, angoisses incoercibles, tendances dépressives, dépression nerveuse, pertes d'équilibre, vertiges, nausées, chutes brutales de tension artérielle allant parfois jusqu'au collapsus, troubles du rythme cardiaque, perte de mémoire, pertes de conscience, éruptions cutanées, eczéma, chute rapide plus ou moins abondante de cheveux, crises asthmatiformes, absences épileptiformes etc.).

Ces symptômes peuvent être disparates et ne se manifestent pas nécessairement simultanément sur un patient donné. Certains de ces cas ont même fait l'objet d'émissions télévisées en Grande Bretagne (Panorama de la BBC). En 1987, Hembree et Henry ont publié dans le journal "San Diego Union", un article intitulé "Reportage on Epidemic Hypersensitivity Syndromes in Silicon Valley" (Reportage concernant des syndromes d'hypersensibilité épidémique dans la Silicon Valley). On peut trouver dans cet article la description d'une série de troubles de santé diffus parmi les employés des industries des ordinateurs de l'illustre Silicon Valley (USA).

On peut aujourd'hui considérer que l'hypersensibilité aux champs électromagnétiques, bien que non encore acceptée unanimement par le corps médical et académique, est bien une pathologie et que dans certains cas, elle peut mettre en danger la vie de ceux qui en souffrent (des cas mortels sont décrits par le Prof. C.W. Smith). Il faut dire que pour la majorité des personnes, il est bien difficile de concevoir qu'un champ électrique ou un champ magnétique alternatif ou pulsé à faible intensité, que l'on ne voit pas, que l'on ne sent pas et qui n'est mesurable que grâce à des appareils très sensibles et peu répandus (même dans le monde de la médecine du travail), puisse influencer certaines fonctions vitales ou certains organes.

De plus, la médecine classique nous ayant constamment répété qu'en dehors de toute statistique, les cas isolés observés ne sont pas à prendre en considération, la plupart des médecins confrontés à de tels problèmes d'hypersensibilité électromagnétique ne voient de possibilité de traitement que dans la psychiatrie. Et ces personnes dont nous faisons partie sont dès lors parfois considérées, même dans leur propre famille comme des hystériques, des déséquilibrés mentaux ou comme des sujets névrotiques. Bien entendu, les traitements médicamenteux prescrits par la majorité du corps médical sont à la hauteur des symptômes constatés: somnifères à doses massives, antidépresseurs, euphorisants, médications de troubles du rythme cardiaque, bêta bloquants. Le tout n'ayant finalement pour effet que d'intoxiquer profondément la personne sans résoudre le problème en profondeur et surtout sans en établir la cause véritable.

Certains sites Internet suédois mentionnent l'existence de plus de 600.000 personnes électrosensibles en Suède, dont des cadres de l'industrie du téléphone mobile. Nous sommes personnellement en contact avec l'Association Française des Patients Electrosensibles. Les pouvoirs publics feignent d'ignorer leur existence et pourtant, le Prof. Roger Santini (INSA Villeurbanne France), le Prof. Cyril W. Smith (Université de Salford, G.B.), et notre équipe de scientifiques indépendants avons pu tester ces personnes et nous avons pu mettre grâce à des tests simples cette électrosensibilité de type allergique en évidence. La simple morale ne nous permet pas de mettre ces personnes au ban de la société sous prétexte qu'elles ne répondent pas aux critères standards de la moyenne de la population. La vie de ces personnes est un véritable enfer !

Références bibliographiques

- [1] Choy R.V.S., Monro J.A., Smith C.W., "Electrical Sensitivity in Allergy Patients", *Clinical Ecology*, Vol. IV, n°3, pp.92-102 (1987).
- [2] Smith C.W., "The diagnosis and therapy of electrical sensitivities", *Clinical Ecology*, Vol. VI, n° 4, pp. 119-128 (1989)
- [3] Smith C.W., "Human sensitivity to low level electromagnetic fields", *Engineering Science and Educ. Journ.*, 3.12.1991.
- [4] Cyril C-W- Smith et S. Best. *L'homme électromagnétique*. Ed. Marco-Pietteur 2002.
- [5] Rea W.J. Pan Y. et al. "Electromagnetic field sensitivity", *Journal of Bioelectricity*, 10 (1+2), pp. 241-256 (1991).
- [6] Rea W.J. "Diagnosis of Electromagnetic fields sensitivity under controlled conditions", Ex: 9th. Annual International Symposium on Man and his Environment in health and disease, Dallas Feb.- March 1991; publié ultérieurement dans *Clinical Ecology*.

Dr Belpomme 12 mai 2012

<http://www.cem-onde.fr/blog/des-chercheurs-francais-viennent-de-demontrer-que-les-champs-electromagnetiques-cem-modifient-sensiblement-la-physiologie-du-sang-et-du-cerveau-des-personnes-electrosensibles-1205.html>

Des Chercheurs français viennent de démontrer que les champs électromagnétiques (CEM) modifient sensiblement la physiologie du sang et du cerveau des personnes électrosensibles

[inShare](#)

... et que l'impact sur ces marqueurs biologiques augmente et diminue selon l'intensité de l'exposition. «Nous savons avec certitude que l'hypersensibilité électromagnétique n'est pas psychosomatique», nous a confirmé l'oncologue Dominique Belpomme en entrevue téléphonique. « Les CEM provoquent des effets majeurs dans le cerveau. Le plus important d'entre eux est l'ouverture de la barrière hémato-encéphalique. Cela permet au mercure, aux organochlorés et à d'autres polluants de pénétrer dans le cerveau, où ils causent diverses maladies neuro-dégénératives.» 20 nouveaux patients par semaine

Professeur d'oncologie à l'Université Paris Descartes, le Dr Belpomme est président de l'Association pour la recherche thérapeutique anticancéreuse (artac.info), qui s'est réorientée dans la prévention à partir de 2004. Depuis mai 2008, son équipe étudie ce qu'il a nommé le syndrome d'intolérance aux champs électromagnétiques (SICEM). « J'ai 450 malades et je vois jusqu'à 20 nouveaux cas chaque semaine, y compris des enfants qui ont des maux de tête, des troubles de la mémoire, de la concentration ou du langage. Nous avons la plus grande série européenne de malades électrosensibles. C'est un enjeu majeur de santé publique.»

Le SICEM est une réaction extrême à de faibles niveaux d'exposition aux champs électriques et magnétiques d'extrêmement basses fréquences (50-60 Hertz) émis par les câbles et les appareils électriques ainsi qu'aux radiofréquences (10 megaHertz à 300 gigaHertz incluant les micro-ondes) des appareils sans fil et leurs antennes. Ce syndrome est reconnu en Suède comme un handicap donnant droit à diverses modifications de l'environnement subventionnées par l'État afin de réduire l'exposition aux CEM.

Les gens les plus sensibles sont souvent référés, à tort, en psychiatrie : leurs symptômes (notamment cardiovasculaires, dermatologiques, neurologiques et musculaires) sont si graves qu'ils doivent se protéger des ondes à l'aide de vêtements, rideaux, peintures et pare-vapeurs métalliques idéalement mis à la terre. D'autres déménagent carrément dans des forêts, grottes et autres endroits reculés, loin de

toute émission de CEM.

L'équipe du Dr Belpomme a mis au point une méthode diagnostique basée sur des tests sanguins et un électroencéphalogramme spécial (échographie Doppler pulsée) qui permet de visualiser les flux sanguins. «Ces patients ont avec certitude des troubles de vascularisation cérébrale, affirme l'oncologue.

En outre, les tests biologiques réalisés démontrent que 30% d'entre eux ont des taux élevés d'histamine, 50% ont trop de protéines de stress, la plupart ont un taux de mélatonine (hormone anticancer) trop bas, et 30% ont des niveaux d'anticorps et de protéines qui indiquent un choc thermique et témoignent d'une souffrance cérébrale.» Il ajoute que la moitié de ses patients sont également hypersensibles aux produits chimiques, les deux syndromes partageant les mêmes anomalies cérébrales.

L'oncologue nous a expliqué qu'il existe trois niveaux distincts de sensibilité aux polluants. D'abord, il y a l'intolérance, engendrée par le polymorphisme. «Cela signifie que nous sommes tous différents. Par exemple, 30 % de la population est plus à risque de contracter un cancer», dit-il. Ensuite, il y a la susceptibilité, facteur démontré par son collaborateur l'oncologue suédois Lennart Hardell qui a observé 16 familles plus électrosensibles en raison de leur hérédité génétique. Il y a également des facteurs de susceptibilité actifs, « comme les amalgames dentaires qui se comportent comme des antennes » captant les ondes. Enfin, l'hypersensibilité électromagnétique qui se manifeste en deux temps. « Le première phase est celle de l'induction par surexposition à une fréquence spécifique de CEM, soit de façon aiguë ou sinon chronique comme le fait de parler sur un téléphone mobile vingt minutes par jour, indique Dr Belpomme. Les premiers signes d'hypersensibilité sont la douleur et une sensation de chaleur dans l'oreille. La deuxième phase est celle de la constitution de la maladie. On devient alors intolérant à toutes les fréquences.»

Des chercheurs chevronnés

Le conseil scientifique de l'Artac est présidé par le Dr Luc Montagnier, corécepteur en 2008 du prix Nobel de médecine comme codécouvreur du virus de l'immunodéficience humaine (VIH) à l'origine du sida. Et le coordonnateur des recherches de l'Artac, le docteur en nutrition Philippe Irigaray, est l'un des cinq experts internationaux récemment invités par le Fonds de recherche en santé du Québec à sélectionner les meilleurs projets de recherche en prévention des cancers environnementaux. Philippe Irigaray souligne que le cerveau humain contient des magnétosomes, des oxydes de fer qui se comportent comme des aimants. L'électrosensibilité pourrait dépendre de leur quantité, qui varie d'un individu à l'autre.

Ces chercheurs préparent actuellement cinq articles scientifiques sur l'électrosensibilité. «Ça demande beaucoup de temps, dit Dominique Belpomme. Ils seront publiés dans un an ou deux.» Mais une action immédiate est nécessaire pour réduire la surexposition des gens aux CEM, a-t-il ajouté. En France, on estime déjà que 5 % des gens sont électrosensibles, et la proportion augmente avec la popularité croissante des technologies sans fil. « Les études démontrent que de 10 à 50 % de la population risque de devenir très intolérantes aux champs électromagnétiques au cours des 25 à 50 prochaines années. J'ai deux cas de sclérose en plaques déclenchée après l'utilisation prolongée du téléphone cellulaire, trois cas de cancer du sein - deux récidives après surexposition à des champs électromagnétiques et un cas lié à l'utilisation d'ordinateurs - et des preuves anecdotiques également concernant l'autisme et la maladie d'Alzheimer dont le risque est beaucoup plus élevé que le cancer. Les liens de causalité avec les champs électromagnétiques sont très possibles.»

Heureusement, ce médecin arrive à soulager certains patients en administrant des tonifiants du système

nerveux et en fermant la barrière hémato-encéphalique à l'aide de médicaments antihistaminiques. aucun lien établi, selon l'oms En 2005, l'Organisation mondiale de la santé affirmait que les symptômes éprouvés par les personnes qui se disent atteintes d'hypersensibilité électromagnétique (HSEM) pourraient être d'ordre psychosomatique ou reliés à diverses autres causes (problèmes visuels, mauvaise qualité de l'air, problèmes ergonomiques, etc.). «Il n'existe ni critères diagnostiques clairs pour ce problème sanitaire, ni base scientifique permettant de relier les symptômes de la HSEM à une exposition aux CEM...

Des études bien contrôlées et menées en double aveugle ont montré que ces symptômes n'étaient pas corrélés avec l'exposition aux CEM.» Selon le Dr Dominique Belpomme, c'est de la bouillie pour les chats. «C'est un recul permanent de nature politique qui n'a rien de scientifique. L'OMS sera obligée de réviser son jugement dans les mois qui viennent. C'est un déni sociétal qui ne tient pas compte des connaissances actuelles qui évoluent en permanence.»

Selon cet oncologue, le lien de cause à effet entre l'exposition aux champs magnétiques et la leucémie ne fait plus de doute. «Quand on augmente la dose, on augmente le taux de leucémie. Des dizaines d'études toxicologiques en laboratoire le démontrent de la façon la plus évidente, tant in vitro que chez l'animal.»

Pour sa part, la chercheuse ontarienne Magda Havas, de l'Université Trent, affirme que les études aux résultats négatifs concernant l'électrosensibilité comportaient des failles majeures. « Les chercheurs présumaient que les réactions sont instantanées alors que souvent il y a un délai entre l'exposition et la réponse. Les gens ne sont pas des interrupteurs qu'on peut allumer et éteindre.

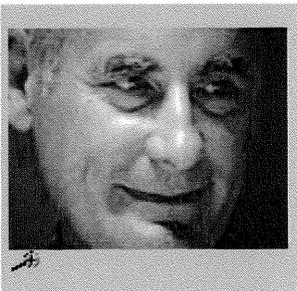
Ces études insinuent erronément que si l'on ne peut pas sentir quelque chose, cela ne peut nous nuire. Or, on sait très bien que l'on ne peut pas détecter le goût de l'arsenic, du plomb, du DDT ni de l'amiante, mais ils sont tous toxiques.»

<http://sortirduchaos.wordpress.com/2012/03/15/lintolerance-electromagnetique-elucidee/>

12/5/2012

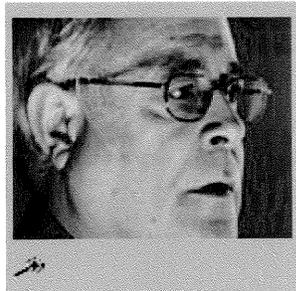
le Syndrome des micro-ondes.

(version grand public)



Claude Monnet

Dr en Radiologie.
Vice président de
Next-up organisation.



Pierre le Ruz

Dr en Physiologie
Président de la commission scientifique
du Criirem.

► **1** - Les rayonnements des Champs ElectroMagnétiques (CEM) issus des micro-ondes ont un impact sur toute matière vivante, (ondes de 300 MégaHertz à 300 GigaHertz = hyperfréquences = micro-ondes).

► **2** - Conformément aux lois de la physique universelle, toutes les études scientifiques réalisées dans le monde démontrent que suite à une irradiation HyperFréquences ou micro-ondes il est observé des effets thermiques, et des effets spécifiques athermiques. Ce sont les chercheurs russes qui ont décrit les premiers, dès 1960 les effets spécifiques et le syndrome des micro-ondes ou syndrome des HyperFréquences qui les caractérisent chez l'Homme. Par la suite, cela sera confirmé par une première publication au NCBI en 1998 qui précisera le lien entre ce syndrome et l'exposition à des HyperFréquences pulsées.

(Référencement de toutes les études mondiales sur les CEM : ■■■1, 1', ■■■2, ■■■3, ■■■4).

- Des milliers de Médecins lancent des appels, les journaux titrent à la une, les TV ouvrent leurs JT, . . . dont certaines ne s'intéressent malheureusement souvent qu'au "sensationnel": stress, dépressions, voire suicides.
- Une récente et vaste étude de terrain vient d'être publiée par l'Office Fédéral de la Santé Publique Suisse portant la consultation de 342 Médecins généralistes : elle attribue au minimum cinq pour cent de symptômes de la population aux irradiations des Champs ElectroMagnétiques.
- Le Criirem et Next-up se sont associés en novembre 2006 à la consultation de l'opinion publique Européenne par la Commission Européenne face aux évidences relatives à ce syndrome sur la population européenne.
- Les ONG ont participé activement au dernier séminaire de la Commission Européenne à Bruxelles.

► **3** - Analyse de toutes les Etudes scientifiques mondiales sur les effets des HyperFréquences sur l'humain :

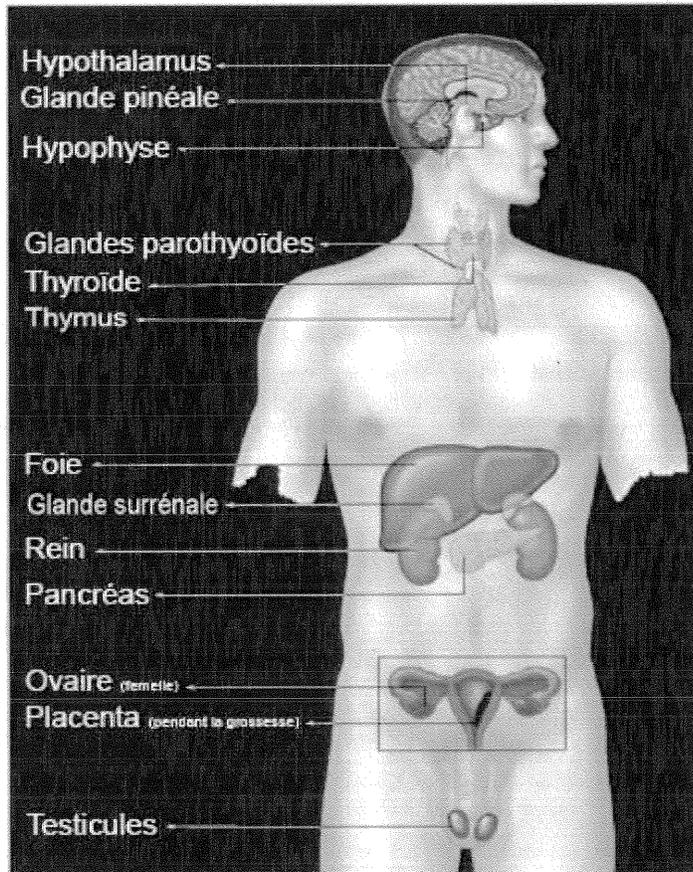
A - Contrairement aux messages couramment véhiculés par certains, aucune étude au monde n'a prouvé l'innocuité des irradiations électromagnétiques des micro-ondes sur le vivant.

B - La majorité des études scientifiques réalisées à ce jour au monde qui ne sont pas financées en totalité ou en partie par les telcos (industriels du sans fils, opérateurs de téléphonie mobile inclus) démontrent non seulement des effets biologiques, mais aussi des effets dits sanitaires sur le vivant, donc sur l'humain.

C - L'étude scientifique la plus importante réalisée au monde à ce jour est celle du WTR (Wireless Technology Research - USA) financée à 100 % par les telcos à hauteur de 28 millions de dollars. Elle démontre des effets dits biologiques, mais met en évidence des effets dits sanitaires, notamment sur l'ADN qui ont été confirmés par la grande étude REFLEX réalisée par la Communauté Européenne.

- ■■ - La lettre d'alerte du Dr George Carlo, coordinateur général de l'étude US du WTR.
- ■■ - Interview vidéo du Dr George Carlo (extrait).
- ■■ - La lettre d'alerte du Pr Franz Adlkofer coord. général de l'étude de l'Union Européenne REFLEX.
- ■■ - Interview vidéo du Pr Franz Adlkofer (extrait).

► 4- L'interaction des CEM des HyperFréquences avec le métabolisme bioélectromagnétique humain génère le syndrome dit des micro-ondes ou des HyperFréquences.



Regardez bien sur ce schéma où se situe l'emplacement de l'hypothalamus, de la glande pinéale, et de l'hypophyse !...

Le syndrome des micro-ondes est caractérisé par des mécanismes et des effets en phase d'alarme et de résistance :

► **1er cas, la phase d'alarme :**

Le cerveau soumis à une stimulation ponctuelle de rayonnements électromagnétiques artificiels de type micro-ondes déclenche des réactions spécifiques de l'organisme impliquant des réponses neuronales, neuroendocrines, métaboliques et comportementales.

A- Ces réponses se classent dans le schéma général d'adaptation au stress d'un individu, ceci de manière plus ou moins adaptée.

B - La prise en charge de l'élément stressor (l'irradiation) se réalise par :

- le Système Nerveux Central (SNC),
- le Système Nerveux Périphérique (SNP)
- le Système Endocrinien (SE).

Ces réponses se divisent en 3 stades :

1 – Réception du stressor par les organes sensoriels et leurs innervations afférentes.

2 - Programmation de la réaction au stress au niveau du cortex et du Système Limbique (SL) (amygdale, bulbe olfactif, hippocampe, septum, corps mamillaire...). le couple Cortex/SL est un système d'analyse comparative utilisant comme banque de données des "souvenirs" issus d'expériences. Ainsi, le cerveau compare la situation nouvelle à des expériences passées afin d'élaborer une réponse adaptée.

3 - Déclenchement de la réponse de l'organisme via l'amygdale et l'hippocampe qui agissent sur l'hypothalamus et la formation réticulée du tronc cérébral afin d'activer le Système Nerveux Végétatif (SNV) et le SE (glandes surrénales). L'amplitude de l'alarme est régulée par le Système Limbique (SL).

► **2ème cas, la phase de résistance :**

Suite à la phase d'alarme, si l'exposition à l'élément stressor persiste même à faibles doses (ex : irradiation par les antennes relais) ou devient chronique (ex : irradiation d'un utilisateur en addiction au téléphone mobile qui ne respecte pas l'autorégulation du corps par rapport à l'indice DAS de son mobile), il résulte que l'hypothalamus, etc . . . vont analyser ces stress constants et activer la sécrétion des diverses hormones, . . .

Malheureusement, en règle générale l'humain soumis exposé à ce type de rayonnements artificiels ne possède pas dans son "répertoire cognitif" de stratégie préétablie pour se défendre efficacement contre ce type d'agression, donc la stimulation hypothalamique entraîne une réponse générale stéréotypée inappropriée à ce type d'agression, . . . ce qui souvent en accroît l'impact négatif, (affaire du collège de Chabeuil France).

• Concernant le métabolisme de certaines personnes cela va bien "se passer" temporairement pendant une période pouvant atteindre quelques jours à plusieurs décennies, néanmoins leur capital santé est tout de même rapidement hypothéqué. Des pathologies "habituées" apparaissent vers la troisième âge, risquent

• Concernant le métabolisme de toutes les personnes en états de faiblesses (malades, âgées), fœtus, bébés, etc . . . , il se produit un épuisement rapide et une dérégulation de tous les systèmes nerveux et endocrinien, donc de l'ensemble du système immunitaire.

L'organisme étant "*dépassé*", l'épuisement est atteint, de plus cet état est un terrain favorable à des sécrétions élevées en glucocorticoïdes qui ont un effet supprimeur sur l'immunité, . . .

Ceci va favoriser (être co-promoteur) et déclencher l'apparition d'un certains nombres de pathologies connues, c'est l'aboutissement de ce mécanisme que l'on appelle le syndrome des micro-ondes.



France 3
Pierre Le Ruz,
Dr en Physiologie

- Pathologies courantes résultantes du syndrome des micro-ondes (liste non exhaustive) :

- Syndrome dystonique cardiovasculaire : bradycardie, tachycardie, hyper/hypotension, athérosclérose ...
- Syndrome diencephalique chronique : somnolence, insomnie, difficultés de concentration, vertiges, troubles sensoriels, pertes de concentration, fatigue chronique.
- Syndrome asthénique chronique : fatigabilité, nausées, céphalées, anorexie, irritabilité, stress, dépression, suicide.
- Pathologies cancéreuses : leucémies, glutathion et mélanome, cancers du sein, . . . (dossier InVS)
- Pathologies dermatologiques : irruptions cutanées diversés, dermatites, dermatoses, eczéma, psoriasis ...
- Pathologies dopaminergiques : parkinson, les jambes sans repos, perte de sensibilité des 4 membres, bras serrés au réveil, crampes dans les membres, . . .
- Pathologies immunitaires: modification de la formule sanguine (taux élevé de lymphocytes), etc . . .
- Symptôme d'hypersensibilité : préalablement attribué à une perturbation psychologique !
- Pathologie pré et post-natale : forte prématurité (souvent avant ou vers l'âge gestationnel), fœtopathies "toxiques", fausses couches, retard de croissance, biométriques, modification du génotype, puis modification pubertaires (dont baisse QI associé à l'ouverture de la BHE).
- Pathologie procréative : Diminution drastique du sperme (infertilité). . . .
- Pathologie hypogonadisme : Hormone testostérone, Diminution drastique de la libido (*vidéo avec Pass*).
- Pathologie cerveau : Tumeurs, Ouverture de la BHE (Barrière Hémato Encéphalique), perturbation de l'électroencéphalogramme, . . .
- Pathologies courantes : perturbations auditives, visuelles, saignements de nez, commissures des lèvres blessées, saignements de gencives, fibromyalgie, allergies, asthme, névralgies dentaires, etc . . .
- Pathologies psychiques : indifférence, introversion, passivité, résignation, dépression et anorexie mentale,suicide, . . . et activité cérébrale (contrôle comportemental).
- Troubles du comportement (socio-professionnel) : irritabilité, inconfort, et . . . risque d'accident